



COMMUNIQUÉ D'ACCRA
du
COLLOQUE SUR LES ÉLECTIONS EN AFRIQUE

Le 14 novembre 2009

Les dirigeants des organismes de gestion électorale, des partis politiques, des services de sécurité, de la société civile et des médias de 25 pays d'Afrique subsaharienne se sont réunis à Accra, au Ghana, du 12 au 14 novembre 2009, en vue de procéder à une évaluation des élections sur le continent et de formuler des recommandations visant à élever les normes de professionnalisme, améliorer le processus électoral et atténuer les conflits liés aux élections.

Dans de nombreux pays d'Afrique, des élections réussies ont renforcé les institutions et les pratiques démocratiques tout en favorisant la croissance économique. Dans d'autres pays, des élections crédibles ont ouvert la voie à la réconciliation nationale et au retour à un gouvernement civil, après des périodes de conflits armés et de guerre civile. Parallèlement, des élections douteuses ont engendré la violence, accru la polarisation de sociétés déjà divisées et sapé la confiance de la population envers le processus électoral et politique.

Pendant le colloque d'Accra, les participants ont examiné les succès et les défis des récentes élections sur le continent. Les débats sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés des élections ont à nouveau mis en exergue l'importance d'une collaboration intersectorielle, d'une bonne communication et de la confiance mutuelle des parties-prenantes comme étant les ingrédients essentiels de la réussite des élections. Les participants ont contribué à des débats comparatifs sur la conception et la structuration des organismes de gestion électorale ainsi que sur les mécanismes d'atténuation des conflits (comme, par exemple, des plateformes de dialogue entre partis, des commissions de liaison entre partis et des codes déontologiques intersectoriels), ainsi que sur leurs dispositions d'application. Évaluant les meilleures pratiques, les participants ont énuméré les éléments suivants comme conditions préalables à des élections pacifiques, participatives et crédibles : inclusion, transparence, intégrité, professionnalisme et responsabilisation.

Les participants ont reconnu qu'il faut approcher les élections de manière holistique, à savoir coordonner les divers organismes de gestion électorale, les partis politiques, les services de sécurité, la société civile, les chefs religieux et les médias. Ils ont aussi constaté sur l'ensemble du continent l'existence d'une demande croissante de renforcement des institutions et des pratiques démocratiques et ils ont pris note de l'existence de la volonté politique croissante de promouvoir des élections crédibles, même si dans de nombreux pays, le processus électoral est loin de répondre aux attentes des populations.

Les participants ont examiné l'importance de la Charte de l'Union africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, adoptée en 2007. L'article 17 de la Charte « réitère l'engagement d'organiser des élections transparentes, libres et équitables, conformément aux Déclarations de l'OUA/UA sur les principes qui gouvernent les élections démocratiques en Afrique » et appelle les pays à prendre des mesures concrètes pour assumer leurs responsabilités. L'article 22 de la Charte engage les gouvernements à « créer un cadre favorable au contrôle d'élections indépendantes et impartiales ou des mécanismes d'observation de celles-ci. »

Les participants se sont accordés sur le fait que les gouvernements africains doivent ratifier promptement la charte de l'UA et autres instruments pertinents, et que la société civile doit favoriser et surveiller le respect de ceux-ci et publier des notes ou autres rapports sur l'application de leurs dispositions.

Les participants ont reconnu les actes positifs d'organisations régionales telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADEC) qui ont adopté des protocoles visant à favoriser la gouvernance démocratique et le respect de normes élevées de déontologie électorale. Toutefois, les participants ont noté avec inquiétude que l'application de ces normes varie fortement selon les États-membres.

Tenant compte de la diversité des expériences et des enseignements tirés sur le continent, et reconnaissant l'universalité des valeurs démocratiques, des discussions franches et concrètes lors du colloque sur la situation des élections en Afrique ont abouti aux recommandations suivantes :

Aux gouvernements africains:

1. Ratifier la Charte de l'Union africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance ainsi que les instruments régionaux pertinents et mettre en place des mécanismes de contrôle et d'application de ses principes.
2. Garantir que les cadres constitutionnel, juridique et réglementaire conformes aux meilleures pratiques internationales, notamment l'inscription continue des électeurs, soient établis en temps opportun. Ces cadres ne doivent pas être modifiés de façon unilatérale.
3. Adopter des mesures pour le financement intégral des élections grâce à l'affectation de crédits au titre de la souveraineté nationale.
4. Créer des organismes de gestion électorale dont les dirigeants et les membres sont choisis pour leur intégrité, leur professionnalisme et leur aptitude à agir de façon indépendante.

5. Débloquer des crédits pour les organismes de gestion électorale au début du processus et respecter l'indépendance de ces organismes.
6. Créer un organe de coordination intégré et impartial chargé de la sécurité pendant les élections, réunissant tous les services de sécurité et autres parties-prenantes du pays, comme par exemple les représentants des partis politiques, de la société civile et des médias qui jouent un rôle pendant le processus électoral, l'objectif étant de favoriser un maintien d'ordre cohérent, professionnel et performant lors des élections.
7. Créer un climat favorable où les organismes nationaux de contrôle des élections et les groupes d'observateurs étrangers peuvent, en toute liberté, observer et commenter tous les aspects du processus électoral.
8. Encourager des médias libres, responsables et forts comme moyen de promotion des élections démocratiques et de la bonne gouvernance par :
 - a. L'instauration d'un ensemble de règlements favorables au pluralisme des médias, encourageant le journalisme responsable, tant sur le plan de la revendication des idées que sur celui des points de vue, et sanctionnant les médias qui incitent à la violence et aux conflits ou au déraillement du processus démocratique.
 - b. Abrogation de la responsabilité pénale du journaliste dans la couverture médiatique de la campagne électorale et de la couverture médiatique des activités des candidats.
 - c. Assurance que tous les partis politiques ont un accès égal aux médias publics.
9. Mise en place de mécanismes adaptés à une résolution prompt, juste et équitable des conflits électoraux.
10. Sanction judiciaire, opportune, juste et équitable des délits liés aux élections.

Aux organismes de gestion électorale :

1. Accorder suffisamment de temps et de ressources aux aspects essentiels du processus électoral, notamment la planification des élections et du budget, la sélection des effectifs et le renforcement des capacités, l'inscription des électeurs sur les listes électorales, la sélection des candidats, la gestion des données, le recrutement et la formation des scrutateurs, la sensibilisation des électeurs et l'éducation civique, et les mécanismes de respect des procédures.

2. Renforcer les capacités en vue de faciliter l'inscription des électeurs sur les listes électorales, soit de façon continue, soit conformément aux exigences de la législation du pays.
3. Mener ces activités de façon transparente.
4. Veiller au traitement équitable de tous les candidats et des populations en communiquant régulièrement avec les partis politiques, la société civile, les organismes nationaux de surveillance des élections et les groupes d'observateurs étrangers, les médias et les services de sécurité.
5. Se mettre à la disposition des partis politiques et des agents des candidats, des organismes nationaux de surveillance des élections et des observateurs, des médias et des observateurs étrangers intéressés par le contrôle du processus électoral.
6. Veiller à ce qu'une information exacte sur le processus électoral soit communiquée au public de façon régulière et opportune.
7. Veiller à ce que les groupes marginalisés tels que les handicapés, les jeunes et les femmes, aient accès au processus électoral.
8. Œuvrer avec les autres parties-prenantes à la tenue d'élections pacifiques et crédibles.
9. Compter, compiler et annoncer les résultats des élections promptement, et dans la transparence.

Aux partis politiques:

1. Pour donner à tous des chances égales, favorables à des élections crédibles, démocratiques et pacifiques, préconiser une réforme des conditions et des règles électorales, le cas échéant.
2. Promouvoir et participer activement aux plateformes de dialogue entre les diverses parties-prenantes ainsi qu'au sein des partis et entre eux, en vue de favoriser des mécanismes de transparence et d'inclusion à l'intérieur des partis qui soient susceptibles de contribuer à des élections pacifiques et crédibles.
3. S'engager à agir à tout moment de façon pacifique, notamment pendant les périodes électorales, signer et appliquer les codes déontologiques, et sensibiliser les dirigeants et militants des partis au respect de leurs engagements
4. Inspecter les registres électoraux pendant les périodes d'affichage et recourir aux moyens légaux susceptibles de corriger la situation en cas de lacunes ou d'omissions.

5. Éviter les stratégies et messages de campagne faisant appel aux différences ethniques ou régionales.
6. Se concentrer sur des politiques publiques axées sur des problèmes précis, ainsi que sur l'élaboration du programme politique, et veiller à ce que ces documents circulent largement dans la population.
7. S'engager à prendre part aux débats entre candidats ou partis et préconiser la couverture médiatique la plus large pour permettre aux électeurs de faire des choix électoraux informés.
8. Pratiquer la démocratie interne, notamment lors de la sélection des candidats et de la procédure de nominations.
9. Veiller à ce que les agents des partis soient correctement choisis, formés et surveillés lors des périodes électorales.
10. Stipuler dans les chartes des partis et les diverses réglementations internes l'inclusion des femmes et des groupes marginalisés aux postes de cadres de leurs partis respectifs.
11. Recruter et sensibiliser constamment les membres, y compris les femmes, les jeunes et les représentants d'autres groupes marginalisés.
12. Préparer les femmes et les jeunes aux fonctions de dirigeants au sein des structures de partis et à se porter candidats à des fonctions électives.
13. Accepter ouvertement les résultats d'élections crédibles et démocratiques.
14. Éviter de protéger de sanctions judiciaires adaptées et justes les membres du parti ou les militants qui auraient commis des délits électoraux.

Aux groupes nationaux et internationaux de surveillance des élections et d'observateurs :

1. Adhérer aux normes et principes régionaux et internationaux qui régissent la surveillance électorale. Choisir des surveillants et des observateurs pour leurs compétences et leur impartialité. Appliquer les codes de déontologie à tous les observateurs et surveillants électoraux.
2. Observer et rendre compte de tous les aspects du processus électoral, notamment des facteurs qui ont un impact sur l'ensemble de la situation politique.
3. Mener ces activités de façon impartiale et transparente.

4. Créer des partenariats et coordonner des initiatives, dans toute la mesure du possible, parmi les groupes et au sein des coalitions.
5. Œuvrer avec d'autres parties-prenantes pour assurer la tenue d'élections pacifiques et crédibles.
6. Recruter des surveillants électoraux locaux parmi les organismes communautaires.
7. Créer des réseaux régionaux, tels que le Réseau de soutien électoral de la SADC (SADC-ESN) en vue de disséminer les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'expériences passées.
8. Recourir aux nouvelles technologies et méthodologies, telles que les échantillons aléatoires à base de statistiques ou l'établissement de tableaux de votes parallèles pour améliorer la qualité des initiatives d'observation.
9. Veiller à ce que les observateurs étrangers soient au courant de la législation, des coutumes et de la culture locale.

A la société civile :

1. Mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique des électeurs à toutes les étapes de la procédure électorale.
2. Bien comprendre les cadres constitutionnel, juridique et électoral en vue de préconiser une réforme électorale, le cas échéant.
3. Œuvrer à la promulgation de lois électorales qui renforcent un processus électoral pacifique et crédible.
4. Promouvoir les plateformes de dialogue électoral et mener des initiatives d'atténuation des conflits.
5. Promouvoir la participation des femmes et des jeunes à tous les stades du processus électoral.
6. Organiser et tenir des débats entre candidats en coordination avec les médias, les partis politiques et les candidats.

Aux médias:

1. Les médias d'État ou contrôlés par l'État doivent respecter et appliquer les codes de déontologie interdisant des actualités partisanses ou toute autre couverture médiatique partielle et doivent garantir une couverture exacte, juste et équitable des candidats aux élections.
2. Les médias d'État et/ou contrôlés par l'État doivent offrir un accès équitable et libre à tous les candidats, sur tous leurs supports médiatiques.
3. Les médias d'État doivent servir de médias publics et les protocoles, règlements et codes de déontologie adoptés doivent veiller à ce que ce service public soit non partisan et respecte l'intérêt du public, y compris lors du scrutin.
4. Les médias d'État ou contrôlés par l'État doivent offrir de bons programmes de sensibilisation des électeurs pour que l'opinion comprenne les procédures d'inscription sur les listes et devant être suivies le jour du scrutin.
5. Les radios communautaires--un médium nouveau et en pleine expansion, qui facilite la diffusion de programmes en dialecte local et à des groupes cibles--devraient être pleinement intégrés dans la formation des électeurs nationaux et dans les initiatives régionales de monitoring.
6. Les médias privés doivent adopter et appliquer les codes de déontologie, les normes éthiques et les directives professionnelles exigeant une couverture neutre, précise et équitable des partis politiques et des candidats. Des articles ou reportages sur les partis politiques ou les activités des candidats qui favoriseraient un parti ou un candidat doivent être clairement séparés de la couverture de l'actualité et signalés comme étant des articles/reportages éditoriaux.
7. Les médias d'État, les médias contrôlés par l'État et les médias privés doivent former leurs journalistes et leur personnel pour qu'ils couvrent les élections de façon exacte, performante et professionnelle.
8. Le rôle des médias dans le monitoring du processus électoral sous tous ses aspects devrait être un processus continu, tout le long du cycle électoral.

Aux services de sécurité:

1. Reconnaître qu'assurer la sécurité pendant la période électorale fait partie de l'ensemble des mesures de sécurité offertes aux populations et, par conséquent, veiller à ce que la protection des civils soit une priorité pendant les élections.
2. Assumer les responsabilités de l'institution et veiller à l'impartialité des services de sécurité dans leurs missions officielles pendant toute la durée du processus électoral.

3. Participer activement aux organismes de coordination électorale à l'échelle nationale, régionale et locale pour optimiser la coopération et la coordination intra-gouvernementale pendant les élections et entre les périodes électorales.
4. Définir le rôle de chaque service de sécurité dans la mission de sécurisation de la période électorale. Il est préférable que la police assure la direction de l'initiative intégrée et fasse appel aux militaires, le cas échéant.
5. Évaluer les dangers électoraux et préparer avant le jour des élections des plans de sécurité, s'assurant que la formation a été dispensée, les réseaux de communication sont en place et les capacités d'intervention ont été testées.
6. Maintenir des normes élevées de professionnalisme pendant toutes les phases du processus électoral.

Conclusion :

Les participants des divers secteurs représentés au colloque s'efforceront d'appliquer ces principes dans leurs pays respectifs et créeront des mécanismes qui leur permettront de continuer à échanger leurs idées et leurs expériences.

Les participants appellent les organismes existants, tels que l'Union africaine et son mécanisme d'examen par des pairs, à jouer un rôle plus actif dans le partage des meilleurs pratiques et des enseignements tirés sur le continent dans le domaine crucial de la démocratie et la bonne gouvernance.

Les participants expriment leur gratitude à la population du Ghana qui les a aidés à faciliter le colloque et la remercient de son hospitalité. Ils remercient également les quatre organisations ghanéennes qui ont contribué aux volets essentiels de cette réunion : Le Centre pour le développement démocratique, la Coalition des observateurs électoraux nationaux, la Commission électorale du Ghana et l'Institut des affaires économiques. Ils remercient tous ceux qui ont participé à cet événement : Le Centre des études stratégiques en Afrique, La Fondation internationale pour les systèmes électoraux, le National Democratic Institute, l'Institut des Pays-Bas pour la démocratie multipartite, la Open Society Initiative pour l'Afrique de l'Ouest et le bureau du PNUD au Ghana. Les participants apprécient l'appui de l'Agence des États-Unis pour le développement international, de l'Union européenne et du National Endowment for Democracy.